

# STATISTIQUES

## CAISSES DE PRÉVOYANCE

EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

### EXAMEN

DES

### COMPTES DE L'ANNÉE 1895

PAR LA

COMMISSION PÉRMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874,  
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868.

[33471 (493)]

### ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES (2).

Le mouvement des six caisses communes de prévoyance établies dans le pays en faveur des ouvriers mineurs est résumé dans les tableaux qui suivent, lesquels renseignent également les recettes et les dépenses des caisses particulières de secours qui fonctionnent à côté des premières.

(1) La Commission permanente est actuellement composée comme suit :

MM. **TIMMERHANS (L.)**, Inspecteur général des Mines, président ;  
**BRACONIER (F.)**, Sénateur, vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président ;  
**DE JAER (E.)**, Inspecteur général des Mines ;  
**DE JAER (J.)**, Ingénieur en chef-Directeur des Mines ;  
**FABRY (J.-H.)**, Commissaire d'arrondissement, président de la Commission administrative de la Caisse du Luxembourg ;  
**FIRKET (Ad.)**, Ingénieur en chef-Directeur des Mines ;  
**GUINOTTE (L.)**, vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Centre ;  
**HENIN (Ad.)**, exploitant de mines ;  
**MATIVA (H.)**, vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons ;  
**SMEYSTERS (J.)**, Ingénieur en chef-Directeur des Mines ;  
**TONNEAU (F.)**, vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Namur ;  
**DEJARDIN (L.)**, Ingénieur principal des Mines, Directeur à l'Administration centrale, membre secrétaire.

(2) Rapporteur : M. Dejardin.

## RELEVÉ DES RENSEIGNEMENTS

DÉSIGNATION DES CAISSES	Nombre		Nombre de journées de travail
	d'exploitations associées	d'ouvriers occupés	
Caisse de Mons. . . . .	18	27,449	8,105,051
— de Charleroi . . . . .	38	41,890	12,539,952
— du Centre . . . . .	9	17,074	5,021,405
— de Liège . . . . .	46	29,297	8,792,892
— de Namur . . . . .	20	2,639	762,121
— de Luxembourg. . . . .	10	714	192,780
<b>Totaux et nombres moyens . . .</b>	<b>141</b>	<b>119,063</b>	<b>35,414,201</b>
Rappel de 1894 . . . . .	144	117,359	34,946,829
Id. de 1898 . . . . .	147	114,697	33,283,026

## STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1895

Montant total des salaires	Salaire moyen		<i>Observations</i>
	par an	par journée	
Fr. 23,028,578 „	Fr. 837 80	Fr. 2 84	
40,198,802 „	959 63	3 21.	
16,466,402 „	964 42	3 27	
29,490,985 „	1,006 „	3 35	
2,264,364 „	858 23	2 97	
648,258 „	908 „	3 36	
112,097,389 „	941 50	3 17	296.9 journées par an.
109,186,144 „	930 „	3 12	297.7 id. id.
102,585,957 „	894 „	3 08	289.3 id. id.



## OPÉRATION

## RECETTE

DESIGNATION DES CAISSES.	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'État.	Subvention des provinces.
Caisse de Mons . . . . .	"	(1) 713,123 25	11,267 12	2,520 "
— de Charleroi . . . . .	"	602,981 95	13,714 95	2,048 "
— du Centre . . . . .	209,260 78	209,260 79	7,259 50	1,432 "
— de Liège . . . . .	"	598,847 62	11,814 66	(2) " "
— de Namur . . . . .	"	34,380 40	996 15	550 "
— de Luxembourg . . . . .	4,861 94	4,861 94	203 19	142 "
Totaux . . . . .	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 "

(1) Dont fr. 22,266,25 de subvention extraordinaire en vertu des Statuts (art. 8).

(2) Le conseil provincial de Liège a retiré le subside de 8000 fr. qu'il accordait précédemment à la caisse de

## DÉPENSES

DÉSIGNATION DES CAISSES.	Pensions.	Secours.	Autres dépenses.	Frais d'administr tion.
Caisse de Mons . . . . .	693,658 77	"	"	21,157 5
— de Charleroi . . . . .	418,795 84	249,493 30	"	14,371
— du Centre . . . . .	436,694 90	(2) 1,856 "	(3) 1,178 "	3,692 2
— de Liège . . . . .	253,212 "	396,033 50	"	8,114 6
— de Namur . . . . .	29,986 "	24,791 "	"	2,634 4
— de Luxembourg . . . . .	8,538 90	200 "	"	482
Totaux . . . . .	1,840,886 41	672,373 80	1,178 "	50,451 8

(1) En dehors des charges des Caisses, certaines sociétés minières du pays interviennent pour l'instruction professionnelle des ouvriers et pour l'instruction de l'enfant. Le compte rendu de la Caisse du Couchant de Mons renseigne une somme fr. 48,779.47 comme ayant été affectée à l'instruction des enfants d'ouvriers, à des établissements hospitaliers, à des distributions de charbon aux ouvriers et en subside à une société de secours.

## IS CAISSES.

(FRANCS).

Autres recettes.	TOTAL.	Caisses particulières de secours.			TOTAL GÉNÉRAL.
		Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	TOTAL.	
12,873 89	839,784 26	"	356,060 34	356,060 34	1,195,844 60
47,698 55	666,443 45	"	662,608 86	662,608 86	1,329,052 31
44,999 17	472,212 24	72,639 28	72,639 28	145,278 56	617,490 80
81,245 02	691,907 30	174,918 "	524,062 "	699,010 "	1,390,917 30
12,361 "	48,287 55	"	33,825 99	33,825 99	82,113 54
799 75	10,868 32	6,817 44	2,274 99	9,092 43	19,961 25
99,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80

ont fr. 3,130,42 de plus-value sur vents de rente belge.

(FRANCS).

TOTAL des caisses communes.	Caisses particulières de secours.	TOTAL GÉNÉRAL.	Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1896 des caisses communes de prévoyance.	Charges annuelles au 1 <sup>er</sup> janvier 1896 de ces Caisses.
714,816 34	(1) 356,060 34	1,070,876 68	2,819,725 55	692,283 71
82,660 14	662,608 86	1,345,269 "	1,357,765 82	640,501 "
43,421 10	(4) 164,447 71	607,868 81	1,504,201 96	447,759 60
57,360 13	752,621 "	1,409,981 13	2,137,882 20	648,722 "
57,411 45	33,825 99	91,237 44	268,058 45	54,036 "
9,220 90	10,066 91	19,287 81	26,286 76	8,472 "
64,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31

Gratifications à des veuves remariées.

Moins-value sur le prix d'achat de la rente belge.

Non compris les dépenses pour le service médical.



### § 1. — Renseignements statistiques.

Dans le premier de ces tableaux, nous avons indiqué, comme cela a été fait les années précédentes, les conditions d'activité des établissements affiliés aux différentes caisses, ainsi que les salaires globaux, annuels et journaliers distribués en 1895.

Nous remarquons que, bien que le nombre des établissements affiliés ait de nouveau diminué par la cessation des travaux de deux mines et d'une carrière de très peu d'importance, et soit par suite réduit à 141, l'amélioration signalée en 1894 du chef de l'augmentation des nombres d'ouvriers et des journées de travail ainsi que par suite de l'accroissement des salaires tant annuels que journaliers, s'est maintenue et s'est poursuivie.

Cette augmentation est, par rapport à 1893, de 3.8 % pour les nombres d'ouvriers et de 6.4 % pour les nombres de journées.

De 1893 à 1894 elle avait été de 2.3 % pour les premiers et de 5 % environ pour les secondes.

Le nombre moyen de jours de travail par ouvrier est resté sensiblement le même en 1895 qu'en 1894.

Quant au salaire journalier moyen, qui était de fr. 3.124 en 1894, il s'est élevé à fr. 3.165 en 1895; le gain annuel a augmenté de fr. 11.50 d'une année à l'autre.

Par rapport à 1893, sa majoration est de 5.3 %.

### § 2. — Recettes et dépenses des caisses communes de prévoyance.

Ce surcroît d'activité a eu pour conséquence une augmentation de recettes qui se chiffre au total par fr. 56,442.57.

Les subventions des exploitants et les retenues sur les salaires (que les seules caisses du Centre et du Luxembourg sont encore à pratiquer) dépassent de fr. 59,349.32 les sommes correspondantes de 1894.

La subvention de l'État et les recettes diverses (intérêts des capitaux à la réserve, dons, etc.) ont très peu varié, mais les subsides des provinces ont été réduits dans une notable proportion, par suite de la décision qu'a prise le conseil provincial de Liège de retirer à la caisse de cette province le subside de 3,000 francs qui



lui était accordé depuis de nombreuses années, alors cependant, ainsi qu'il résulte de tant de rapports publiés et ainsi qu'on le verra plus loin, que la très grande partie des ressources de cette institution va aux vieillards et aux ouvriers frappés par l'invalidité prématurée (1).

Le chiffre total des recettes, en 1895, s'est élevé à fr. 2,729,503.62.

Quant aux dépenses de toutes les caisses réunies, elles ont atteint le chiffre de fr. 2,564,890.06, supérieur de fr. 123,845.80 à celui de 1884.

La progression des dépenses a donc été de plus du double de celle des recettes, et si celles-ci ont encore dépassé les premières, l'augmentation de l'avoir n'a cependant été que de fr. 164,613.56, tandis qu'il avait été de fr. 232,016.89 l'année précédente.

Cet avoir est actuellement de fr. 8,113,920.86, et son rapport aux charges contractées par l'ensemble des caisses n'est que de 3.25 à 1.

Les rapports correspondants pour chacune des caisses communes sont renseignés ci-après pour les trois dernières années.

	1893	1894	1895
Mons . . . . . fr.	4.08	4.18	4.07
Charleroi . . . . .	2.37	2.18	2.12
Centre . . . . .	3.63	3.44	3.36
Liège . . . . .	3.37	3.66	3.30
Namur . . . . .	5.60	5.25	4.96
Luxembourg . . . . .	3.06	3.01	3.10
Moyenne. . . . . fr.	3.40	3.33	3.25

On en réduit la décroissance lente mais continue de l'avoir et la situation particulièrement précaire de la caisse de Charleroi.

(1) Dans sa séance du 29 octobre 1896, le Conseil provincial de Liège a de nouveau inscrit à son budget un subside à allouer à la caisse de prévoyance du bassin de Liège à concurrence de 15,000 francs, sous réserve qu'il sera employé de préférence à accorder des secours extraordinaires d'un minimum de 15 francs par mois, aux ouvriers invalides indigents, ayant au moins quinze années de service dans les exploitations associées, et qui, jusqu'à ce jour, n'ont reçu aucun secours ni pension de la caisse de prévoyance.



Nous indiquons dans le tableau ci-après le résultat final des opérations de chacune des caisses communes.

DÉSIGNATION DES CAISSES	MONTANT		DIFFÉRENCES	
	des recettes.	des dépenses.	en plus ou boni.	en moins ou déficit.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Mons . . . . .	839,784 26	714,816 34	124,967 92	"
Charleroi . . . . .	666,443 45	682,660 14	"	16,216 69
Centre. . . . .	472,212 24	443,421 10	28,791 14	"
Liège . . . . .	691,907 30	657,360 13	34,547 17	"
Namur . . . . .	48,287 55	57,411 45	"	9,123 90
Luxembourg . . . . .	10,868 82	9.220 90	1,647 92	"
Totaux . . . . .	2.729,503 62	2,564,890 06	189,954 15	25,340 59
Différence en boni . . . . .	164,613 56		164,613 56	

A l'exception des caisses de Charleroi et de Namur, toutes les autres ont clôturé en boni; mais, sauf pour la caisse du Luxembourg, malgré une augmentation générale des recettes, ces différences ont été moins importantes qu'elles ne l'étaient l'année précédente, l'accroissement des dépenses ayant été plus considérable encore. C'est ce que nous avons déjà dit d'une manière générale.

Le déficit de la caisse de Charleroi, presque nul en 1894, s'est de nouveau accentué en 1895, bien que les recettes de cette caisse aient dépassé de fr. 12,199.44 celles de 1894. Les causes de cette situation périlleuse ont été signalées à diverses reprises.

Si le déficit de la caisse de Namur n'a pas été plus considérable, c'est grâce au bénéfice relativement important que cette caisse a réalisé sur une vente de titres de rente belge, car les charges de cette caisse dépassant de près de 9,000 francs les recettes ordi-



# RECETTES et DÉPENSES des Caisses Communes.

Annexe 1



